COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 28 juin à 18h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents:

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Laureen REBUT,
- Frédéric MENEAU,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Nathalie CORNU,
- Thomas FOUGEREUX.
- Barbara BAZIN,
- Anne-Marie KULMA,
- Didier MARY.
- Alain MARTY

Absents:

Date de convocation: 14 juin 2021

M. le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le maire déclare la séance ouverte.

Didier MARY est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2021

M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 10 avril 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le maire demande au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la participation citoyenne. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Informations:

<u>SIVOS</u>: La directrice de l'école de Boisset les Prévanches a demandé le soutien des maires des communes adhérentes au SIVOS pour la création d'une classe supplémentaire en maternelle. Compte tenu de la surcharge actuelle des effectifs, l'ensemble des maires appui une démarche en ce sens auprès du rectorat.

SIEGE: M. le maire donne lecture du dernier procès-verbal du SIEGE.

Le SIEGE demande de connaître avant le 31 juillet si nous avons des projets de travaux en matière d'électricité. Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire l'enfouissement des réseaux sur l'exercice 2022 de la partie boisée de la route de la Fossery. M. Thomas FOUGEREUX propose de demander au SIEGE de chiffrer également la totalité de la route de la Fossery.

<u>Délibération 1: Recouvrement SIVOS - Etat d'avancement du recouvrement de notre créance auprès du SIVOS</u>

Par curiosité la mairie de La Boissière s'est intéressée aux participations financières des quatre membres du SIVOS. Selon les statuts, ces participations sont calculées sur une base de 50% du nombre d'habitants et de 50% du nombre d'élèves.

A notre grande surprise, nous avons constaté une surfacturation de la quote-part « habitants » pour notre commune.

Cette surfacturation existe probablement depuis l'adhésion de la commune de La Boissière (2005) au SIVOS.

Sur la période de 2017-2020 La Boissière a trop versé 5 432€.

Le remboursement de cette somme a été demandé au SIVOS. Pour la période antérieure, eu égard à la prescription, à l'amiable, nous avons renoncé à nos droits.

Lors du dernier conseil du SIVOS, celui-ci a admis le bien fondé de notre réclamation et va nous rembourser 5 432€.

Face à cette rentrée financière inattendue M. la maire propose d'en reverser une partie à la coopérative de l'école.

M. Pierre DELEVALLEZ et M. Didier MARY font remarquer que rien ne justifie ce geste. M. Bruno DUBOT met en avant l'intérêt des enfants qui en profiteront.

Après discussions, le conseil municipal par neuf voix pour et deux abstentions décide de verser en unique fois 10% de la somme récupérée.

<u>Délibération 2 : Adhésion au groupement d'achats d'énergie électrique coordonné par le SIEGE</u>

La commune de La Boissière est adhérente depuis 2016 au groupement d'électricité coordonnée par le SIEGE pour ses sites éclairage public.

A l'unanimité le conseil municipal décide de confier ce marché au SIEGE.

Délibération 3 : Travaux de caméra et demande de subventions

Une décision doit être prise sur le projet de travaux pour l'installation d'une caméra au niveau de la Place du Bal.

Initialement, il était prévu d'installer une caméra solaire. Vu le manque de fiabilité d'un tel système (situation dans une clairière), la mairie a choisi de faire installer un point d'alimentation électrique permettant un fonctionnement filaire.

Le coût de la réalisation est plus élevé qu'à l'origine. Doit-on dans ce cas, refaire une demande subvention ou commander les travaux sans attendre sur une base plus coûteuse?

Les avis divergent, Mme Nathalie CORNU pense qu'elle sera détériorée, M. Alain MARTY préfère attendre l'année prochaine pour réitérer une demande de subvention en tenant compte du nouveau devis.

Compte tenu d'une part de certains abus relevés dans l'utilisation de la benne à déchets verts (prêts de clés, rapatriement de déchets verts d'une commune extérieure) et d'autre part des incertitudes qui pèsent sur l'obtention d'une subvention, il vaut mieux ne pas différer la réalisation des travaux.

De plus, l'alimentation électrique achevée permettra le cas échéant d'organiser des activités festives, culturelles et commerciales.

Après discussions, le conseil municipal par neuf voix pour et deux abstentions décide d'engager les travaux pour cette année.

Délibération 4 : Attribution de la subvention du transport scolaire

Cette dernière a été fixée en 2020 à 50€ par élève scolarisé à l'école de Boisset les Prévanches.

Mme Laureen REBUT demande si cette subvention ne pourrait pas être étendue aux transports des élèves du collège. Vu le nombre d'élèves fréquentant le collège de Bueil, il semble difficile cette année de prendre une telle mesure.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour encourager ce type de transport de porter la subvention à 55€ par élève.

Les parents d'élèves seront invités à la prochaine rentrée scolaire à fournir une copie du titre de transport.

Délibération 5 : Participation citoyenne

La sous-préfecture demande si la commune de La Boissière souhaite réactiver cette organisation mise en place dans le hameau des Essarts, voire même de l'étendre à l'ensemble du village.

Pierre DELEVALLEZ, référent gendarmerie, explique en quoi consiste ce dispositif : constituer un lien entre la population et la gendarmerie.

Les dernières statistiques de la gendarmerie montrent que notre commune est épargnée par la commission d'infraction. De plus, les habitants semblent indifférents au mécanisme constitué depuis plusieurs années. Les référents actuels : Mme MASSENAVETTE et M. DELEVALLEZ ne sont pas enthousiastes pour poursuivre cette mission et aucun remplaçant ne s'est manifesté.

Après discussions, le conseil à l'unanimité décide de ne pas renouveler cette expérience.

Questions diverses

<u>14 juillet</u>: En raison des conditions sanitaires exigées pour la réunion du public la traditionnelle réunion du 14 juillet est reportée en septembre.

SDIS: Le SDIS viendra en mairie dans le courant du mois de juillet pour nous aider à mettre en place un réseau d'incendie efficient et cohérent.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le maire décide de clore la présente séance à 20h.

Le Maire,

